

GUIDE DE PRATIQUE CLINIQUE

AIDE À LA COMPLÉTION POUR LES FORMULAIRES DE PRÉ-IMMUNISATION

Validé par Direction de la santé publique
Anne-Marie Nadeau, conseillère cadre clinicienne - Pratique clinique et documentation en soins infirmiers

Approuvé par

- Direction adjointe des soins infirmiers – Volet qualité et évolution de la pratique professionnelle
- Direction adjointe des services professionnels – Soutien et qualité
- Direction adjointe des services multidisciplinaires – Qualité et évolution de la pratique

Date d'approbation 2021-07-09

Date de révision 2022-10-26

1. Généralités

1.1 Considérations importantes

- Le présent guide s'adresse aux professionnels de la santé. Il est fourni à titre indicatif et ne remplace pas le jugement du clinicien qui exerce les activités qui lui sont réservées par la loi ou par un règlement.
- Le présent guide est complémentaire à la section 6.1.1 du protocole interdisciplinaire *Vaccination contre la COVID et contre la grippe (PID-IF-004)* afin de soutenir l'évaluation pré-immunisation et l'obtention d'un consentement libre et éclairé.
- L'évaluation et le consentement doivent obligatoirement être obtenus par un professionnel autorisé qui sont des vaccinateurs au sens du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).
- En cas de disparité entre ce présent guide et les informations contenues dans le Protocole d'immunisation du Québec, ce dernier a préséance en tant que norme de pratique.

1.2 Professionnels visés

- Vaccinateurs au sens du PIQ

2. Diagnostic, problématique ou besoin identifié

- Ce document a pour objectif de guider les vaccinateurs dans l'évaluation des usagers en contexte de vaccination. Celle-ci se fait à partir des formulaires normalisés intitulé *Vaccination contre la COVID-19* (AH-635 ou AH-636 pour usagers de moins de 14 ans) et *Vaccination contre la grippe et le pneumocoque* (AH-650).

3. Principes de traitement ou d'intervention

3.1 Responsabilités du vaccinateur relatives à l'administration du produit immunisant

- Valider le statut vaccinal de la personne par l'interprétation de son carnet, de son dossier médical ou de son dossier de santé (vérifier le nombre de doses administrées, tout en s'assurant du respect de l'âge minimal pour amorcer la vaccination et des intervalles minimaux entre les doses);
- À cette fin, le vaccinateur pourra, en vertu de l'article 65 de la Loi sur la santé publique, consulter le Registre de vaccination pour vérifier les antécédents vaccinaux d'une personne avant de lui administrer un vaccin ou tout autre produit immunisant;
- Le vaccinateur doit également s'interroger sur la pertinence de vacciner lorsque, selon les données de l'évaluation, la vaccination peut comporter un risque pour la personne, et consulter, le soutien clinique de la santé publique, si requis;
- Déterminer la pertinence de vacciner la personne à la lumière des données recueillies et des indications et des contre-indications applicables;
- Avant d'administrer des produits immunisants, le vaccinateur doit donc s'assurer qu'il connaît bien le PIQ et qu'il possède l'information complète et à jour sur ces produits;
- Renseigner la personne ou son représentant légal sur les avantages et les risques de l'immunisation ainsi que sur la marche à suivre en cas de réactions.

3.2 Obligation d'obtenir le consentement de l'utilisateur

- En vertu de son Code de déontologie et du Code civil du Québec, le vaccinateur a l'obligation d'obtenir le consentement libre et éclairé de l'utilisateur ou de son représentant légal avant de procéder à une immunisation, conformément au principe de l'autonomie et de l'inviolabilité de la personne humaine;
- Obtenir un consentement libre et éclairé dans le contexte de la vaccination signifie que le vaccinateur doit présenter les avantages et les risques de l'immunisation et les mettre en parallèle avec les risques liés à la maladie. La personne ou son représentant légal doit effectivement connaître tous les risques courus, même ceux qui sont rares;
- L'information doit également porter sur les instructions à suivre en cas de réactions vaccinales;
- Le vaccinateur doit s'assurer que la personne ou son représentant légal comprend bien la nature et les risques que comportent l'acceptation ou le refus de l'immunisation. L'information doit donc être transmise dans un langage simple et compréhensible pour la personne. De plus, la personne doit avoir la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses satisfaisantes avant de donner son accord pour recevoir le vaccin;
- Des traces de l'obtention du consentement ou du refus doivent se retrouver sur le formulaire pré-immunisation.

4. Suivi

4.1 Questionnaire pré-immunisation COVID-19 (AH-635 et AH-636)

4.1.1 Problèmes de santé actuels

- L'utilisateur présente-t-il des symptômes compatibles avec la COVID-19?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
Avez-vous des symptômes de la COVID-19?	<p>Symptômes généraux Fièvre, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante. douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), céphalée</p> <p>Symptômes respiratoires Toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou congestion nasale de cause inconnue</p> <p>Symptômes gastro-intestinaux Nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre</p> <p>Oui : ne pas administrer le vaccin à l'utilisateur, lui demander d'effectuer un test de dépistage pour la COVID-19 et de respecter l'isolement ainsi que les mesures sanitaires émises par la Santé publique.</p>
Avez-vous eu un changement concernant votre état de santé depuis les derniers jours? (ex. : fièvre, changement dans l'état de santé)	<p>Par cette question, il faut chercher à valider l'état général de l'utilisateur, car s'il est en processus infectieux, il est préférable de reporter la vaccination.</p> <p>Une fièvre légère qui n'affecte pas les activités, n'est pas une contre-indication à la vaccination. Une personne qui présente des symptômes légers d'IVRS et ayant un test négatif à la COVID-19 peut être vaccinée contre la COVID-19.</p>
Avez-vous déjà eu la COVID-19?	<p>Si oui : Quelle date?</p> <p>Lors de la primovaccination, pour connaître le nombre de dose requise concernant les personnes ayant déjà eu la COVID-19, vous référer à l'Aide à la décision sur le nombre de doses de vaccin contre la COVID-19 à administrer aux personnes ayant déjà eu la maladie.</p> <p>Dose de rappel et dose additionnelle Une personne ayant contracté la COVID-19 récemment et pour qui les symptômes sont résolus pourront se prévaloir d'une dose de rappel ou une dose additionnelle en respectant un intervalle minimal de trois (3) mois après la dernière dose de vaccin reçue.</p>

4.1.2 Immunodépression

- L'utilisateur prend-il des médicaments immunodépresseurs?
- Est-il immunodéprimé ou atteint d'une maladie auto-immune?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
Avez-vous une maladie qui diminue votre système immunitaire ou prenez-vous un médicament ou un traitement qui diminue votre système	<p>Une personne peut être immunodéprimée en raison d'une affection congénitale, d'une maladie ou de médicaments qui suppriment la fonction immunitaire.</p> <p>Ces questions permettent de déterminer quel vaccin est indiqué ainsi que l'intervalle recommandé. Vous référez au PIQ pour la</p>

immunitaire?	<p>liste des personnes immunodéprimées et dialysées.</p> <p>Une personne sous corticothérapie peut être considérée comme immunodéprimée ou non selon la dose, la voie d'administration et la durée du traitement.</p> <p>Le médecin traitant reste le meilleur professionnel pour juger du statut immunitaire de la personne et recommander la vaccination ou non.</p> <p>Oui, recommander les vaccins ARNm si disponibles sur place et mentionner que la réponse au vaccin peut être diminuée vu l'immunodépression.</p> <p>Peu importe les antécédents d'infection à la COVID-19, les personnes immunodéprimées ou dialysées de 6 mois et + doivent recevoir la primovaccination de 3 doses. Le CIQ recommande l'administration d'une dose de rappel de vaccin à ARN messenger contre la COVID-19 aux personnes immunodéprimées âgées de 5 ans et plus. Une dose additionnelle de vaccin à ARN messenger contre la COVID-19 est recommandée aux personnes immunodéprimées âgées de 12 ans et plus.</p>
---------------------	--

4.1.3 Réaction allergique

- L'utilisateur a-t-il déjà fait une réaction allergique grave suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
<p>Avez-vous déjà fait une réaction allergique grave à un produit injectable? (La question est large, donc si l'utilisateur répond positivement, lui demander de préciser davantage à quoi il a réagi.)</p>	<p>L'anaphylaxie survient exceptionnellement après une vaccination.</p> <p>Oui : Évaluer si la vaccination est contre-indiquée en vous référant au PIQ.</p> <p>Actuellement les principales raisons de contre-indication sont anaphylaxie suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique, notamment le polyéthylène glycol ainsi que le trométamol, aussi appelé trométhamine, sauf pour le Comirnaty 30 µg (capuchon violet) qui ne contient pas de trométhamine.</p> <p>Note : Toute personne ayant une anaphylaxie au polyéthylène glycol devrait être vue par un allergologue.</p> <p>Non : aucune anaphylaxie mais présence de manifestation clinique : Évaluer le type de manifestation clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si manifestation clinique attendue : Procéder à la vaccination. - Si manifestation clinique inhabituelle: Valider auprès de la personne si une déclaration a été faite auprès de la Santé publique et si une recommandation lui a été émise. Sinon procéder à la déclaration en vous référant à l'Aide-mémoire : Manifestation clinique inhabituelle <p>Aller valider au besoin la recommandation dans SI-PMI.</p> <p>Les précautions sont entre autres les myocardites, péricardites, les ATCD de SGB et de SIME (pour connaître l'ensemble des précautions, toujours valider les dernières orientations dans le PIQ).</p> <p>Contre-indications/Précautions : ARNm, VV ou PRA</p> <p>PIQ - Manifestation clinique inhabituelle</p> <p>NB : Aucun autre vaccin disponible au Québec ne contient de polyéthylène glycol, à l'exception des vaccins Comirnaty et spikevax.</p>

4.1.4 Grossesse

- Si l'utilisateur est une femme, est-elle présentement enceinte?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
<p>Êtes-vous enceinte présentement ou allaitez-vous?</p>	<p>Le CIQ recommande la vaccination des femmes enceintes à tout trimestre de la grossesse ainsi que les femmes qui allaitent.</p> <p>Le CIQ recommande également que les femmes enceintes reçoivent une dose de rappel et une dose additionnelle d'ARNm. Les vaccins COVID-19 ARNm sont à privilégier chez ces personnes à moins d'une contre-indication. Pour plus de détails, voir l'avis intérimaire sur l'utilisation des vaccins à ARN messager contre la COVID-19.</p>

4.1.5 Trouble de la coagulation

- L'utilisateur souffre-t-il d'un trouble de la coagulation nécessitant un suivi médical ou prend-il des médicaments anticoagulants?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
<p>Avez-vous une maladie qui affecte votre coagulation (hémophilie ou autre)?</p>	<p>Si possibilité de saignement lors de la vaccination, appuyer avec une pression ferme au point d'injection post-vaccination pendant au moins 2 minutes sans frotter.</p>
<p>Prenez-vous un médicament qui éclaircit votre sang? Inscrire l'information à la section précision</p>	<p>Utiliser une aiguille de calibre 23 ou 25.</p>

4.1.6 Produits immunisants ou sanguins

- L'utilisateur a-t-il reçu un vaccin autre que contre l'influenza ou le pneumocoque dans les 14 derniers jours?
- L'utilisateur a-t-il reçu du plasma d'utilisateurs convalescents de la COVID-19 ou des anticorps monoclonaux contre la COVID-19 dans les 90 derniers jours?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
<p>Avez-vous reçu un ou des vaccins dans 14 derniers jours?</p>	<p>Le CIQ considère que les vaccins COVID-19 ARNm peuvent être administrés en même temps qu'un vaccin inactivé, un vaccin vivant atténué ou un TCT ou à n'importe quel moment avant ou après.</p> <p>Cependant, pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans, le CIQ recommande de respecter si possible un intervalle de 14 jours entre un vaccin contre la COVID-19 et un vaccin inactivé ou un vaccin vivant atténué ainsi que d'éviter la co-administration.</p> <p>Par contre, afin d'éviter les occasions manquées de vaccination, le CIQ autorise, en tenant compte des données disponibles pour les autres groupes d'âge, la co-administration des vaccins COVID-19 ARNm avec d'autres vaccins ou l'utilisation d'un intervalle de moins de 14 jours chez les enfants âgés de 6 mois à 4 ans.</p> <p>Se référer à la section Interactions du PIQ pour plus d'information.</p>
<p>Avez-vous reçu du plasma de convalescence de la COVID-19 ou des anticorps monoclonaux contre la COVID-19 (ex : evusheld, tocilizumab, sarilumab, sotrovimab) dans les 90 derniers jours?</p>	<p>Oui, un de ces produits ont été administrés :</p> <p><u>Tocilizumab, sarilumab, sotrovimab ou autres anticorps monoclonaux contre la COVID-19:</u></p> <p>attendre 90 jours après avoir reçu l'un des produits avant d'administrer le vaccin contre la COVID-19 à l'utilisateur.</p> <p><u>Evusheld (tixagévimab/cilgavimab) :</u></p> <p>Si le vaccin a été donné en premier, respecter un intervalle de 2 semaines entre la vaccination contre la COVID-19 et l'administration d'Evusheld.</p> <p>Le CIQ recommande de ne pas retarder l'administration d'un vaccin contre la COVID-19 chez une personne ayant reçu Evusheld, sans toutefois administrer les deux produits de façon concomitante.</p> <p>Ne sait pas : le vaccin peut être administré.</p> <p>L'administration de tout autre produit sanguin et/ou du paxlovid n'est pas une contre-indication à la vaccination.</p>
<p>Avez-vous reçu un vaccin contre la COVID-19 dans un autre pays?</p>	<p>Si oui, lequel?</p> <p>Se référer au document Validation des doses de vaccin contre la COVID-19 reçues à l'étranger.</p>

4.2 Questionnaire pré-immunisation influenza et pneumocoque (AH-650)

4.2.1 Problèmes de santé actuels

- L'utilisateur a-t-il remarqué un changement récent dans son état de santé?
- Souffre-t-il d'asthme?
- L'utilisateur présente-t-il des sécrétions nasales importantes?
- Prend-il de l'AAS ou un médicament qui en contient?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
Avez-vous des symptômes de la COVID-19?	<p>Symptômes généraux Fièvre, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), céphalée</p> <p>Symptômes respiratoires Toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge</p> <p>Symptômes gastro-intestinaux Nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre</p> <p>Oui : ne pas administrer le vaccin à l'utilisateur, lui demander d'effectuer un test de dépistage pour la COVID-19 et de respecter l'isolement ainsi que les mesures sanitaires émises par la Santé publique.</p>
Avez-vous eu un changement concernant votre état de santé depuis les derniers jours? (ex. : fièvre, changement dans l'état de santé)	<p>Par cette question, il faut chercher à valider l'état général de l'utilisateur, car s'il est en processus infectieux, il est préférable de reporter la vaccination.</p> <p>Une fièvre légère qui n'affecte pas les activités, n'est pas une contre-indication à la vaccination. Une personne qui présente des symptômes légers d'IVRS et ayant un test négatif à la COVID-19 peut être vaccinée contre la COVID-19.</p> <p><u>Vaccins intranasaux</u> : si présence de sécrétion nasale importante, inviter la personne à se moucher. Si advenant que la congestion est toujours présente, opter pour le vaccin influenza en injection.</p>
Souffrez-vous d'asthme?	<p>Souffrez-vous d'asthme grave?</p> <p>Si oui, éviter d'administrer le vaccin contre l'influenza intranasale, et opter pour le format injectable (vaccin inactivé).</p> <p><u>Contre-indication Flumist</u> : Asthme grave (ex. : sous glucocorticothérapie orale) ou respiration sifflante active (ayant nécessité une intervention médicale au cours des 7 jours précédant la vaccination).</p> <p>Oui, Vérifier les indications de vaccination contre le pneumocoque. Tableau synthèse des vaccins contre le pneumocoque.</p>
Prenez-vous de l'AAS ou un médicament qui en contient?	<p>Si oui, éviter d'administrer le vaccin contre l'influenza intranasale (vivant atténué), opter pour le vaccin injectable (vaccin inactivé).</p> <p>Car, la prise d'acide acétylsalicylique (aspirine) ou d'un médicament qui en contient chez une personne âgée de moins de 18 ans, peut augmenter le risque théorique de syndrome de Reye en présence du virus de l'influenza.</p> <p>Attention : Les personnes âgées de moins de 18 ans recevant le Flumist Quadrivalent ne doivent pas utiliser de médicament contenant de l'acide acétylsalicylique dans les 4 semaines</p>

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
	suivant la vaccination en raison du risque théorique de syndrome de Reye.

4.2.2 Immunodépression

- L'utilisateur prend-il des médicaments immunodépresseurs?
- Est-il immunodéprimé ou atteint d'une maladie auto-immune?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
Avez-vous une maladie qui diminue votre système immunitaire ou prenez-vous un médicament ou un traitement qui diminue votre système immunitaire?	<p>Une personne peut être immunodéprimée en raison d'une affection congénitale, d'une maladie ou de médicaments qui suppriment la fonction immunitaire.</p> <p>Ces questions permettent de déterminer quel vaccin est indiqué ainsi que l'intervalle recommandé. Vous référez au PIQ pour la définition Immunodépression.</p> <p>Une personne sous corticothérapie peut être considérée comme immunodéprimée ou non selon la dose, la voie d'administration et la durée du traitement.</p> <p>Le médecin traitant reste le meilleur professionnel pour juger du statut immunitaire de la personne et recommander la vaccination ou non.</p> <p>Oui, recommander l'administration de vaccin injectable.</p> <p>Conduite recommandée selon le moment de la thérapie immunodépressive et le type de vaccins</p>

4.2.3 Réaction antérieures

- L'utilisateur a-t-il déjà fait une réaction importante suivant l'administration d'un vaccin ou d'un autre produit ayant nécessité une visite à l'hôpital?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
<p>Avez-vous déjà fait une réaction allergique grave à un produit injectable? (La question est large, donc si l'utilisateur répond positivement, lui demander de préciser davantage à quoi il a réagi.)</p>	<p>Si Oui, évaluer si l'anaphylaxie est suivie de l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique. L'anaphylaxie aux œufs n'est plus considérée comme une contre-indication des vaccins Influenza.</p> <p>Non, aucune anaphylaxie mais présence de manifestation clinique : Évaluer le type de manifestation clinique et valider au besoin la recommandation dans SI-PMI.</p> <p>Si manifestation clinique attendue : Procéder à la vaccination.</p> <p>Si manifestation clinique inhabituelle: Valider auprès de la personne si une déclaration a été faite auprès de la Santé publique et si une recommandation lui a été émise. Sinon procéder à la déclaration en vous référant à l'Aide-mémoire : Manifestation clinique inhabituelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnes ayant présenté un syndrome oculorespiratoire (SOR) qui comportait des symptômes respiratoires graves (ex. : difficulté à respirer, respiration sifflante, oppression thoracique) lors de leur dernière vaccination contre la grippe. Ces personnes doivent être vaccinées après évaluation des risques et des bénéfices de la vaccination pour elles ➤ Personnes ayant été atteintes d'un syndrome de Guillain-barré (SGB) dans les 6 semaines suivant une vaccination contre la grippe. Il serait prudent d'éviter de redonner le vaccin à ces personnes

4.2.4 Grossesse

- Si l'utilisateur est une femme, est-elle présentement enceinte?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
<p>Êtes-vous enceinte présentement?</p>	<p>Oui, privilégier le vaccin contre l'influenza injectable.</p> <p>La vaccination contre l'influenza est indiquée pour les femmes enceintes au 2^e et 3^e trimestre en bonne santé et celles au 1^e trimestre ayant des conditions à risque élevés de complications.</p> <p>Les vaccins vivants (Flumist) atténués ne doivent pas être administrés à une femme enceinte.</p>

4.2.5 Produits immunisants

- L'utilisateur a-t-il reçu un vaccin le dernier mois?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
<p>Avez-vous reçu un vaccin dans le dernier mois?</p>	<p>Non, administrer sans contre-indication</p> <p>Un vaccin vivant atténué injectable ou intranasal peut être administré en même temps qu'un vaccin inactivé ou n'importe quand avant ou après.</p> <p>Si oui, est-ce un vaccin vivant atténué?</p> <p>Oui : Administrer un vaccin vivant le même jour ou à au moins 4 semaines (28 jours) d'intervalle avec un autre vaccin vivant.</p> <p>Non : Aucune contre-indication</p>

<p>Avez-vous déjà eu un vaccin contre le pneumocoque?</p>	<p>Vérifier les indications de vaccination contre le pneumocoque.</p> <ul style="list-style-type: none">○ 2 ans et plus : Selon indication○ 65 ans et plus : Administrer 1 dose de vaccin aux personnes âgées de 65 ans et plus, peu importe le nombre de doses reçues avant l'âge de 65 ans, en respectant un intervalle de 5 ans depuis la dernière dose.○ Une dose additionnelle de Pneumo-P est recommandée, 5 ans plus tard, uniquement chez les personnes présentant une des conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none">• asplénie• immunodépression• insuffisance rénale chronique• syndrome néphrotique <p><u>Attention aux intervalles</u></p> <p>*Si un Pneumo-C a été donné, respecter intervalle de 8 semaines avant d'administrer un Pneumo-P.</p> <p>*Si un Pneumo-P a été donné, respecter intervalle de 1 an avant d'administrer un Pneumo-C.</p>
--	--

4.2.6 Contacts

- L'usager est-il en contact étroit avec une personne très gravement immunodéprimée?

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
Êtes-vous en contact étroit avec une personne très gravement immunodéprimée (ex. : receveur de GCSH requérant un isolement dans un milieu protégé)?	Si oui, Éviter d'administrer vaccin vivant atténué (Flumist) en raison du risque théorique de transmission dans les 2 semaines suivant la vaccination. Lorsque le contact avec ces personnes est inévitable, on utilise le vaccin injectable (inactivé).

4.3 Consentement

Les renseignements sur les avantages et les risques de la vaccination, sur les réactions possibles et sur la conduite à tenir post vaccination doivent être donnés à la personne ou son représentant, afin d'obtenir un consentement libre et éclairé. Voir informations spécifiques aux vaccins dans les feuillets du [PIQ](#).

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
Interchangeabilité	<p>COVID</p> <p>Tous les vaccins sont maintenant interchangeables (les vaccins VV, PRA ou ARNm).</p> <p>COVID-19 ARNm : Le même produit devrait être utilisé pour la série vaccinale. Si le produit déjà utilisé n'est pas connu ou n'est pas disponible, il est recommandé de compléter la vaccination avec le vaccin COVID-19 ARNm disponible sur place.</p> <p>Pour les personnes âgées de 12 à 29 ans, le CIQ recommande d'utiliser de préférence le Comirnaty 30 µg ou le Comirnaty Bivalent BA.4/BA.5 (en dose de rappel) en raison du risque de myocardite ou de péricardite qui pourrait être moindre avec ces vaccins.</p> <p>Pour les enfants âgés de 5 à 11 ans, le vaccin comirnaty pédiatrique est le vaccin à privilégier.</p> <p>Pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans, le Spikevax 25 µg (capuchon bleu roi) ou le Comirnaty 3 µg (capuchon marron) peuvent être utilisés.</p> <p>COVID-19 PRA : Les vaccins COVID-19 ARNm sont à privilégier, mais un vaccin COVID-19 PRA peut être utilisé pour débiter ou compléter la primovaccination ainsi que pour la dose de rappel en cas de contre-indication ou de refus des vaccins COVID-19 ARNm.</p> <p>COVID-19 VV : Les vaccins AZ COVID-19 et Covishield sont interchangeables.</p> <p>Le CIQ recommande de privilégier les vaccins COVID-19 ARNm pour la poursuite de la vaccination des personnes ayant débuté leur vaccination avec un vaccin COVID-19 VV, sauf si les vaccins COVID-19 ARNm sont contre-indiqués ou refusés.</p> <p>Influenza</p> <p>Les vaccins injectables contre la grippe saisonnière sont interchangeables. En l'absence de données sur l'interchangeabilité des vaccins injectables et du vaccin intranasal contre la grippe saisonnière, le même vaccin devrait être utilisé pour la primovaccination des enfants âgés de moins de 9 ans. Toutefois, la vaccination ne devrait pas être reportée si le vaccin</p>

EXEMPLE DE QUESTIONS	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR
	déjà utilisé n'est pas connu ou n'est pas disponible. Dans une telle situation, on complétera la vaccination avec le produit disponible (quadrivalent ou trivalent).
Réactions ou manifestations cliniques indésirables	Transmettre toutes les informations du feuillet d'information du PIQ. Contacter le 811 (service d'Info-Santé).
Avez-vous des questions concernant les informations que je viens de vous transmettre?	S'assurer qu'elle consent à la vaccination. Orienter vers le site du MSSS pour retrouver les informations transmises verbalement.
Vous êtes-vous déjà senti faible ou vous êtes-vous déjà évanoui après une vaccination ou une intervention médicale?	Si oui, offrir à l'usager l'injection en position allongé sur une civière et à l'abri des regards.
Consentement pour les enfants de 14 ans et moins et l'autorité parentale	Même si le Code civil du Québec précise que le père et la mère exercent ensemble l'autorité parentale (art. 600), le consentement des 2 parents n'est pas nécessaire, puisque chacun d'eux est titulaire de l'autorité parentale (art. 603). Dans le cas où le vaccinateur est informé que les 2 parents diffèrent d'opinion, il appartiendra au tribunal de prendre la décision (art. 604)

4.4 Doses additionnelles pour exigences douanières (COVID-19)

Considérant l'absence de consensus international sur les personnes à considérer comme adéquatement vaccinées, le MSSS a autorisé l'administration de dose(s) additionnelle(s) de vaccins contre la COVID-19, sur demande d'un citoyen, afin que celui-ci puisse répondre à des exigences internationales (voir la [directive ministérielle DGGEOP-007.REV1](#)).

Par conséquent, un consentement éclairé doit être obtenu.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES À TRANSMETTRE À LA PERSONNE	
Conduite vaccinale	Pour en bénéficier, le voyage doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le rendez-vous. Étant donné que la situation avec la COVID-19 évolue rapidement, il est important d'aviser le citoyen qu'il est de sa responsabilité de s'informer des exigences liées à son séjour hors Québec. Si le voyage est prévu moins de 3 mois, contacter la DSPu via la boîte courriel immunisation.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca pour une analyse de la demande.
Efficacité	Les doses additionnelles ne sont pas requises pour la protection.
Sécurité vaccinale	Actuellement aucune donnée de sécurité vaccinale n'a été émise pour ces situations.
Réactions ou manifestations cliniques indésirables	Il est possible que les réactions indésirables dues au vaccin soient plus fréquentes et plus intenses, sans pouvoir fournir davantage de précision. Transmettre toutes les informations du feuillet d'information du PIQ. Contacter le 811 (service d'Info-Santé).
Consentement	S'assurer que le counseling a été fait et que la personne maintient sa décision de vouloir une ou des doses additionnelles en inscrivant le tout dans une note au dossier .

5. Principales références

- Agence de la santé publique du Canada, *Guide Canadien d'immunisation*, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html>
- CIUSSS des Laurentides, *Vaccination COVID-19 - Évaluation des usagers à l'aide du formulaire AH-635*, (2021)
- Institut national de santé publique du Québec, Comité sur l'immunisation du Québec, <https://www.inspq.qc.ca/immunisation/comite-sur-l-immunisation-du-quebec-ciq>
- DGGEOP-007.REV1 : Directive sur l'administration de doses de vaccins contre la COVID-19 en contexte de séjour hors Québec <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dggeop-007-rev1.pdf>
- MSSS, Protocole immunisation du Québec.
- MSSS, PIQ, Responsabilités professionnelles et légales : Pratique vaccinale (2020), consulté le 2020-12-14, <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-responsabilites-professionnelles-et-legales/pratique-vaccinale/>.
- MSSS, PIQ, Responsabilités professionnelles et légales : Consentement à la vaccination (2020), consulté le 2020-12-16, <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-responsabilites-professionnelles-et-legales/consentement-a-la-vaccination/>.
- MSSS, (2022) Questions et réponses sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 Information à l'intention des vaccinateurs **MAJ 25 octobre 2022**, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-279-34W.pdf>

6. Processus d'élaboration

6.1 Rédaction

Nom : Nadeau Prénom : Anne-Marie , conseillère cadre clinicienne - Pratique clinique et documentation en soins infirmiers Date : 2021-07-01

6.2 Consultation/collaboration

Nom : Lavergne Prénom : Dominique , infirmière clinicienne (DSPub) Date : 2021-11-02

Nom : Khatiz Prénom : Shabnam , infirmière clinicienne (DSPub) Date : 2021-12-20

Nom : D^{re} Baron Prénom : Genevière , Médecin-conseil (DSPub) Date : 2021-12-20

Nom : D^{re} Clapperton Prénom : Irma , Médecin-conseil (DSPub) Date : 2021-07-01

Nom : Gauthier Prénom : Karina , Conseillère cadre clinique – Multi santé physique Date : 2021-07-06

6.3 Approbation

Comité pharmacologique (si le guide implique l'utilisation de médicament)

Comité de Gestion des outils cliniques (CGOC)

7. Historique des révisions

Nom : Nadeau Prénom : Anne-Marie Date : 2021-07-01

Nom : Nadeau Prénom : Anne-Marie Date : 2021-08-31

Nom :	Nadeau	Prénom :	Anne-Marie	Date :	2021-11-02
Nom :	Nadeau	Prénom :	Anne-Marie	Date :	2021-12-20
Nom :	Khatiz	Prénom :	Shabnam	Date :	2022-08-30
Nom :	Khatiz	Prénom :	Shabnam	Date :	2022-09-14
Nom :	Khatiz	Prénom :	Shabnam	Date :	2022-10-25
